



PREFECTURE DE LA REGION
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Marseille, 10 août 2007

**LA SITUATION DE LA SECHERESSE, au mois d'août,
EN REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR**

Le comité régional de vigilance sécheresse s'est réuni le vendredi 10 août 2007 en Préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette instance de concertation régionale regroupe les préfetures de département, les services régionaux de l'Etat, la Commission Exécutive Durance, Electricité de France, Réseau Transport d'Electricité et la Société du Canal de Provence. L'activité de ce comité s'inscrit dans le cadre du « plan national d'action sécheresse » élaboré par le ministère de l'écologie et du développement durable.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'alimentation en eau des populations et des activités économiques (en particulier, l'agriculture, l'industrie, l'hydroélectricité, la sécurité de l'alimentation électrique régionale et nationale, le tourisme), dépendent fortement de la ressource en eau de la Durance et du Verdon. Cette ressource est rendue disponible, tout au long de l'année, par la présence de grandes retenues exploitées par EDF (comme Serre-Ponçon dans les Hautes-Alpes, Ste-Croix et Castillon dans les Alpes de Haute-Provence, Saint-Cassien dans le Var). D'autres territoires de la région ne bénéficient pas des ouvrages hydrauliques de la Durance et du Verdon, et s'alimentent uniquement à partir des ressources locales (nappes souterraines principalement).

Après plusieurs années de sécheresse, les précipitations de l'automne et de l'hiver derniers sont restées déficitaires, très inférieures aux moyennes, ne permettant pas de recharge suffisante des nappes.

Malgré la faiblesse du stock neigeux les lacs de Serre-Ponçon et de Sainte-Croix ont pu être remplis pour le début de la saison estivale grâce à une gestion prévisionnelle prudente de la ressource. La réserve de St-Cassien a été constitué grâce aux pluies de juin.

Le mois de juillet a été particulièrement sec et venteux sur la région PACA . **Les débits des cours d'eau sont ainsi en forte baisse et atteignent des niveaux très bas, voire nuls, qui menacent les milieux aquatiques et la faune piscicole** . La réserve utile en eau des sols est très faible, induisant des risques d'incendie élevés.

Cette situation de sécheresse aiguë génère des besoins d'alimentation en eau importants pour des usages variés.

Tous les départements sont en alerte sécheresse. Les Préfets de département réunissent régulièrement les comités sécheresse et ont pris des arrêtés de limitation des usages sur les bassins versants en crise dans plus de la moitié des départements.

L'évolution de la côte des grandes retenues au mois d'août, dépendra de l'importance des prélèvements en eau qui seront effectués pour les populations et les activités économiques (irrigation, industrie).

Afin d'une part de permettre une activité touristique satisfaisante en bordure des retenues jusqu'à la fin de la saison estivale et d'autre part de préserver les ressources locales et les milieux aquatiques, **la plus grande vigilance s'impose.**

EDF a anticipé cette situation de sécheresse, grâce à ses moyens de prévision hydro-météorologiques, en limitant la production hydroélectrique des centrales de la Durance et du Verdon dès le début de l'année.

Depuis juillet, la solidarité a été mise en œuvre entre les réserves de Sainte croix et Serre Ponçon pour garantir le plus longtemps possible les activités touristiques sur ces retenues

Les agriculteurs de la basse-Durance, réunis au sein de la Commission Exécutive de la Durance, outre les consignes de vigilance et de suivi diffusées aux gestionnaires de prises d'eau depuis le début de la saison, se sont volontairement engagés à réduire de 10% leurs prélèvements d'eau, et ceux de moyenne Durance s'associeront à cette démarche responsable et solidaire.

Mais tous les usagers sont concernés par cet appel à la vigilance. Par un comportement responsable et solidaire, chacun d'entre nous, particuliers et collectivités compris, doit viser une gestion économe de l'eau.

Sans préjudice des mesures plus restrictives prises par les Préfets de département, il convient ainsi, pour chacun, :

- d'être attentif à toute anomalie constatée dans le milieu naturel ;
- de rechercher activement les fuites d'eau et les faire réparer tant sur les réseaux d'eau potables (pour les collectivités) que sur la robinetterie et les chasses d'eau pour les particuliers ;
- de restreindre au maximum les usages secondaires: arrosage, nettoyage des voitures, remplissage des piscines:
 - limiter les arrosages, (des espaces verts, pelouses, jardins), effectuer ceux qui sont indispensables en période nocturne, favoriser les systèmes économes, privilégier les végétaux de type méditerranéen
 - de limiter le nettoyage des voitures et le réaliser dans les stations de lavage ;
 - de ne pas vider les piscines, et en cas de nécessité de remise à niveau, l'effectuer la nuit, de 20h à 7h.
- de ne laver les voies et trottoirs qu'avec les strictes quantités d'eau nécessaires ;

Il est souhaitable que les gestionnaires de réseaux d'alimentation en eau communiquent en ce sens. Les maires veillent au bon approvisionnement de leur commune en eau de consommation humaine et seront amenés à prendre toute mesure complémentaire pour restreindre certains usages au vu de la situation propre des ressources locales.

De même, il est recommandé aux activités industrielles et commerciales de limiter leur consommation d'eau et de renforcer leur vigilance pour la prévention des pollutions accidentelles.

Enfin, la production électrique régionale étant fortement liée à la ressource en eau de la Durance et du Verdon (usines hydroélectriques), **il appartient à chacun de maîtriser également sa consommation d'énergie.**